



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
45	57

Date de convocation

4 avril 2024

**Développement Economique
- Territoire d'industrie -
Convention inter EPCI pour la
création et le financement
d'un poste de chargé de
mission**

**N° de la délibération
2024-197**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 10 avril 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Mmes Amandine DEYGAS, Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. David BONNET (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Yann EYSSAUTIER (pouvoir à M. Jean-Louis MORIN), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Amandine DEYGAS), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Agnès OREVE (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à sa suppléante Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, Mme Sandrine PEREIRA, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN. Mme Anne SCHMITT.

En 2018, l'Etat, au travers de la mise en place d'un programme national visant à favoriser la reconquête industrielle par les territoires baptisé « Territoires d'industrie », a labellisé la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo. Celle-ci faisait partie des 8 EPCI impliqués dans le périmètre du Territoire d'Industrie Ardèche-Drôme. Ces EPCI ont signé un contrat proposant un plan d'actions autour des 4 axes du dispositif : attirer, recruter, innover et simplifier.

Suite au succès de ce programme, le Gouvernement a annoncé le 11 mai 2023 le lancement de la phase 2 du programme « Territoires d'industrie » pour la période 2023-2027, afin de renforcer et d'amplifier la dynamique de réindustrialisation des territoires, au travers de quatre thématiques : l'innovation, la transition écologique et énergétique, le foncier, les compétences.

Huit EPCI du territoire Nord Drôme-Ardèche ont répondu et ont été labellisés (parmi 183 autres territoires) le 9 Novembre 2023 pour la phase 2 de ce programme qui dure jusque fin 2027.

Pour information le Territoire d'Industrie Ardèche Drôme Nord comprend les EPCI suivants : Communauté de Communes Porte de DromArdèche, Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, Communauté de Communes du Val d'Ay, Communauté de Communes du Pays de Lamastre, Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, Communauté de Communes Rhône Crussol, Communauté de Communes Val Eyrieux, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Le Territoire d'Industrie Nord Drôme-Ardèche est incarné par un binôme élu (Jacky CLOUE, élu communautaire de Rhône Crussol) – industriel (Bénédicte DURAND - Altheora, Mauves), et doit être appuyé par un Chef de projet dédié qui aura pour mission d'animer, coordonner et suivre le déploiement du plan d'actions de soutien des industries du territoire.

Le coût estimatif du poste de Chef de projet est de l'ordre de 80 000 € par an : traitement et frais de fonctionnement (véhicule, assurance, téléphone, frais de gestion, estimation de frais de communication, organisation d'évènements, impressions diverses). Dans le cadre du programme Territoires d'Industrie, l'Etat cofinance des postes de Chefs de projet à hauteur de 40 000 € par an.

Les huit EPCI ont convenu une répartition du coût restant à leur charge (soit 40 000 € par an) au prorata de la population :

Répartition des coûts par EPCI		
	Population Chiffres Insee 2020	%
Privas Centre Ardèche - CAPCA	43 920	17%
Val'Eyrieux - CCVE	12 396	5%
Pays de Lamastre - CCPL	6 695	3%
Val D'Ay - CCVDA	5 949	2%
Portes de DrômArdèche - CCPDD	47 646	18%
ARCHE Agglo – CAAA	58 331	23%
Annonay Rhône Agglo – CAARA	48 938	19%
Rhône Crussol - CCRC	34 193	13%
	258 068	100%


Cela reviendrait donc pour ARCHE Agglo à financer 9 200 € par an sur la durée du programme.

La Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche fera l'avance annuelle, du portage du poste de Chef de projet. L'appel de fonds pour la participation des EPCI sera effectuée au 1er trimestre de l'année N+1 au regard des dépenses réelles de l'année N.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n°2019-486 du 18 décembre 2019 approuvant le contrat Territoire d'industrie ;

Vu la délibération n° 2023-587 du 18 octobre 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant la participation de la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo à la candidature Ardèche Drôme Nord ;

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 
ID : 007-200073096-20240410-DELIB_2024_197-DE

Considérant que la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche s'est positionnée pour porter administrativement le poste de chef de Projet Territoires d'Industrie ;

Considérant le recrutement d'un chef de projet Territoires d'Industrie avant l'été 2024 (un jury s'est tenu le 12 mars 2024 et a retenu un candidat) ;

Considérant la participation d'ARCHE Agglo et des EPCI du Nord Ardèche à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Rebond Industriel ;

Considérant le projet de convention inter-EPCI ;

Considérant l'avis de la Commission Economie du 21 mars 2024 ;

Considérant l'avis du Bureau du 27 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la participation d'ARCHE Agglo dans la phase 2 du dispositif Territoires d'Industrie ;
- APPROUVE le principe de cofinancement du poste de Chef de projet Territoires d'Industrie par ARCHE Agglo, aux côtés des autres EPCI membres du groupement ;
- APPROUVE la clé de répartition de ce cofinancement selon la part de la population des EPCI au regard du territoire Ardèche Drôme Nord (soit 23% par an pour ARCHE Agglo ce qui représente un coût estimatif de 9 200 € par an) ;
- APPROUVE la signature d'une convention fixant les conditions de portage du Chef de projet Territoires D'Industrie par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche entre les intercommunalités du territoire Ardèche Drôme Nord ;
- AUTORISE le Président à signer la convention inter-EPCI ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 10 avril 2024.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 007-200073096-20240410-DELIB_2024_197-DE

